



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE**

La Ministre



**ARRETE MINISTERIEL N°052/MINESU/CAB.MIN/SASM/MKK/2025
DU 24.1.07/2025 PORTANT NOMINATION DU PERSONNEL ACADEMIQUE
DES INSTITUTS SUPERIEURS TECHNIQUES, ARTISTIQUES ET
TECHNOLOGIQUES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23 ;

Vu la loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n° 16/071 du 19 septembre 2016 portant Organisation et Fonctionnement des Organes d'Administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, en ses dispositions non contraires à la loi n° 18/038 du 29 décembre 2018 précitée ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 24/039 du 28 mai 2024 portant Nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1^{er}, lettre B, point 24, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu le Décret n°22/10 du 04 mars 2022 portant Organisation et Fonctionnement des Cabinets Ministériels ;

Vu les dossiers des candidatures déposés individuellement par les concernés et transmis pour traitement auprès du Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques de la République Démocratique du Congo ;

Vu les Décisions de la 46^{ème} Session Ordinaire tenue à l'Académie des Beaux-Arts du 18 au 19 décembre 2024 du Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs, Techniques, Artistiques et Technologiques portant admission à l'Eméritat, promotion et nomination du Personnel Académique des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques de la République Démocratique du Congo ;



Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Sont nommés au grade de Professeur Associé :

- **Haute Ecole de Commerce de Kinshasa**

N°	NOM ET POSTNOM	MATRICULE
01	KALOMBO MASIMANGO	7.906.158 F
02	KUMAMBWENYI IWASA Jean-Robert	7.101.6091 E
03	LOOLA BOKONDA Patrick	7 101.6092 H
04	LUALA MAKROY	7.937.202 E

- **Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kindu**

N°	NOM ET POSTNOM	MATRICULE
01	BAKANGANA MUNGU	7.909.951 C
02	IMANI RAMAZANI BIN ERADI	7.916.581 T

Article 2 :

Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté, qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **24 .11. 2025**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

